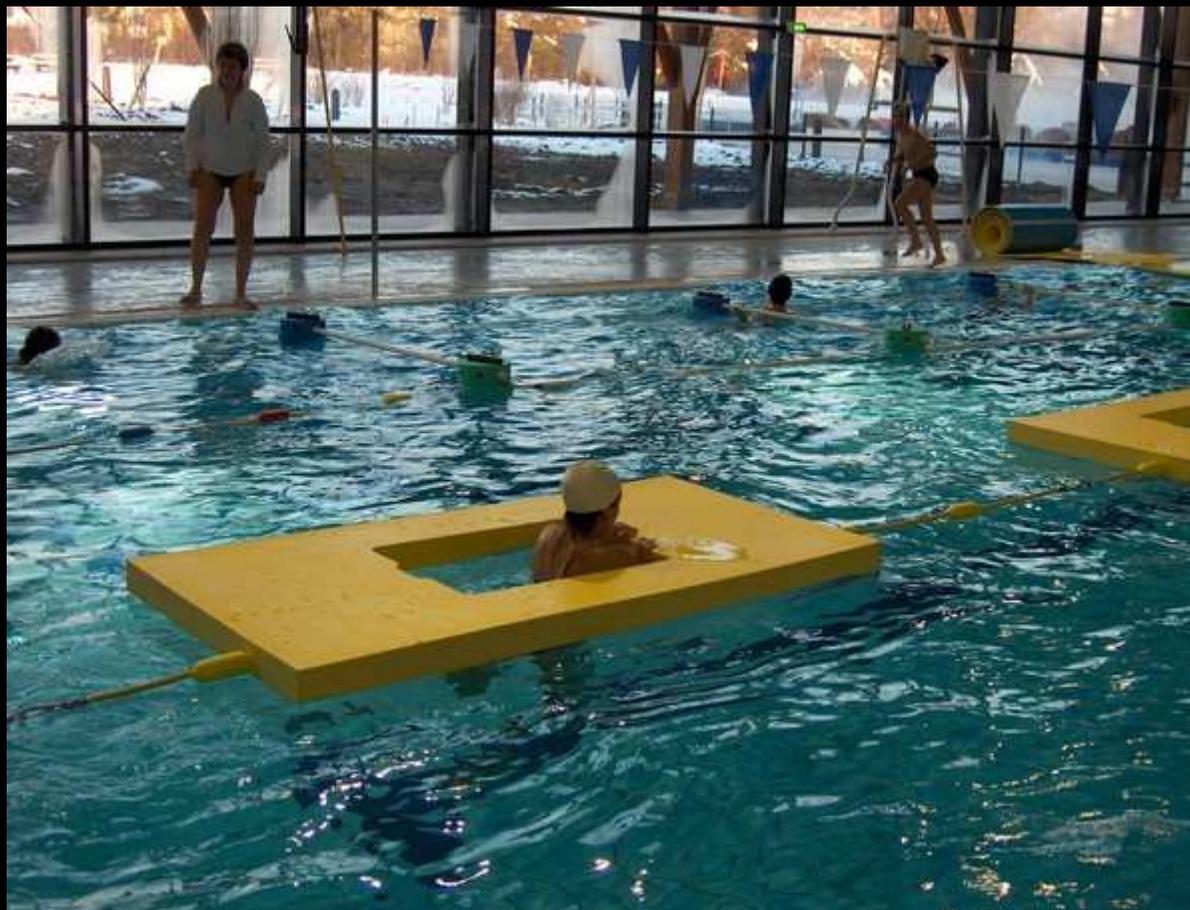


Participation d'intervenants extérieurs dans les écoles



**Éducation physique et sport
Enseignements artistiques
Code de la route**



**Agrément du D.A.S.E.N
Autorisation du directeur**

Toutes les autres activités



Autorisation du directeur

Encadrement des activités physiques et sportives

BOEN 34 du 12 10 2017

Intervenants extérieurs qui doivent être agréés par le Directeur académique

Intervenants extérieurs réputés agréés

Encadrement des activités physiques et sportives

Intervenants extérieurs qui doivent être agréés par le Directeur académique



Décision Directeur académique
Autorisation du directeur

Bénévoles participant à l'activité

Bénévoles participant à l'enseignement

Reconduction annuelle maximum 5 ans

Session d'agrément +
Vérification FIJAES

Certification fédérale +
Vérification FIJAES

Vérification FIJAES
Chaque année

Agrément
EPS1

Reconduction
EPS1



Encadrement des activités physiques et sportives

Intervenants extérieurs réputés agréés

Conformité vérifiée
Autorisation du directeur

Personnels territoriaux titulaires
ETAPS

Autorisation
EPS3

Convention

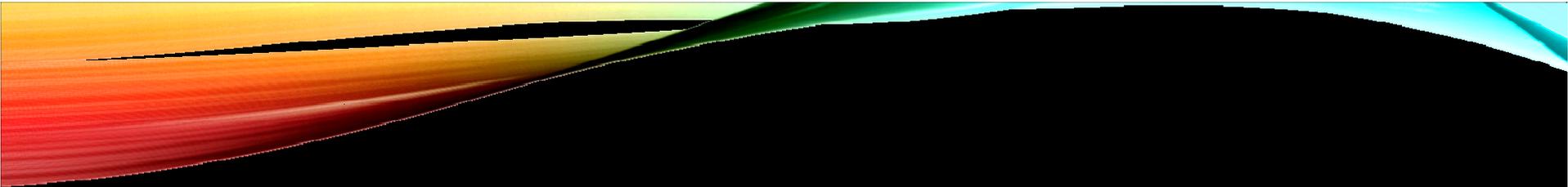
Agents de l'Etat
Prof EPS
PE
PE retraités

Autorisation
EPS2

Autres personnels
Educateurs sportifs
Carte pro
Stagiaires

Autorisation
EPS2 ou EPS3

Convention



Organisation pédagogique
circulaire du 3 juillet 1992

3 situations possibles

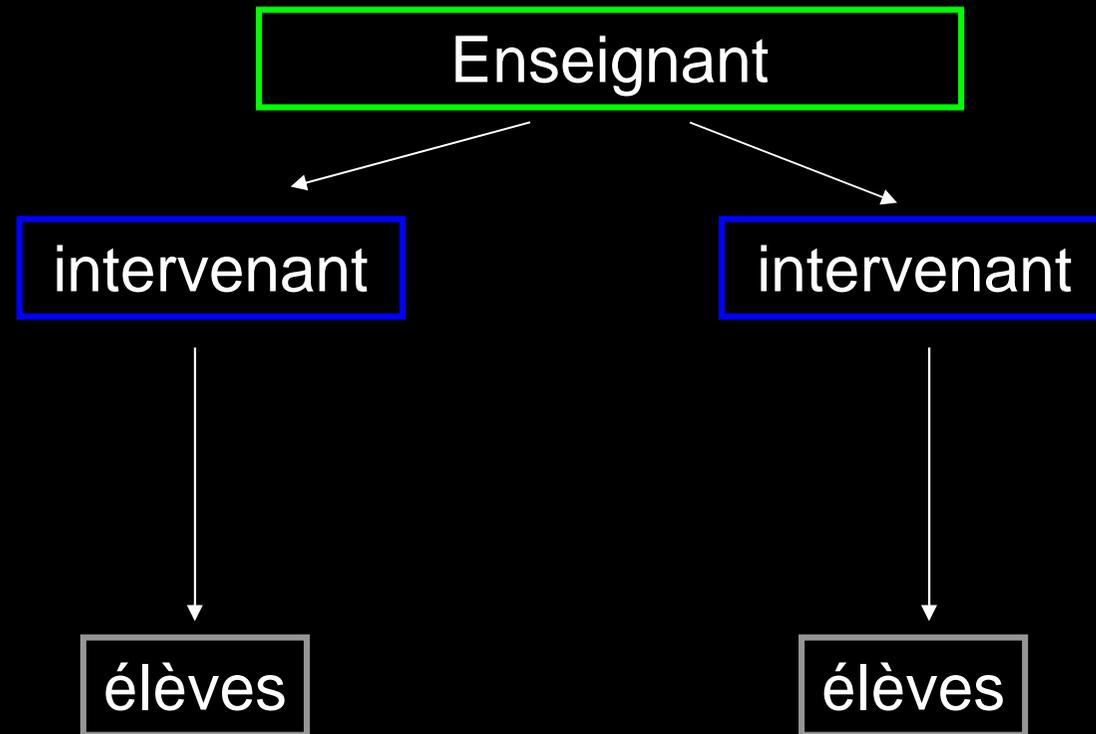
Situation 1

Enseignant +
intervenant (s)

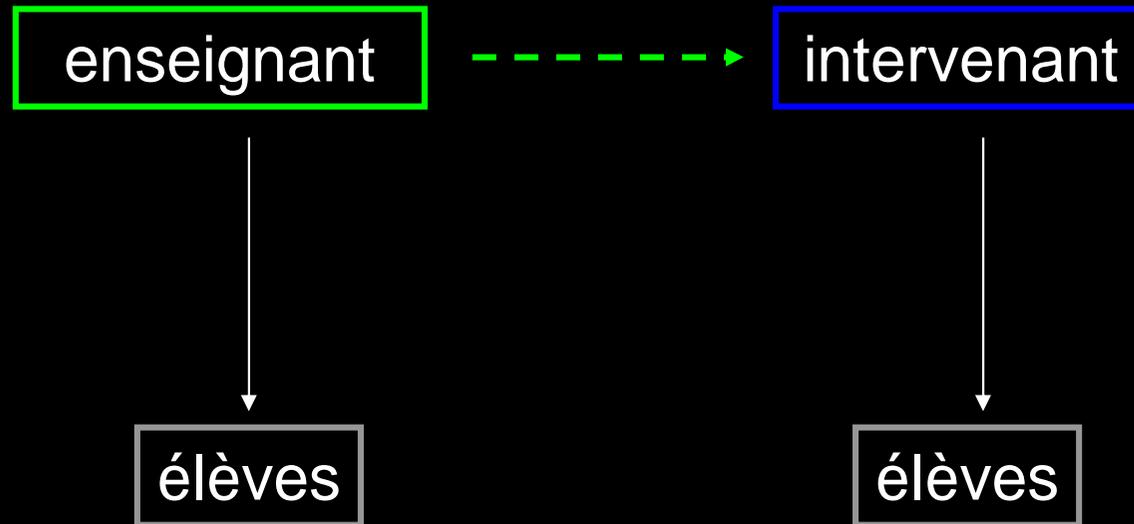


élèves

Situation 2



Situation 3



DES AIDES ET INFORMATIONS

Education **P**hysique et **S**portive
Direction Académique du Bas-Rhin
C.P.D. 67

Académie Strasbourg

Actions pédagogiques fondamentales
Sciences Technologie Développement durable
EPS
Musique
Arts visuels
Éducation prioritaire
Allemand

DANS LE DÉPARTEMENT PÉDAGOGIE LÉGISLATION STRASBOURG - CUS FORMATIONS PROJETS ARTISTIQUES PORTAIL CPD67

BIENTÔT LES VACANCES

Posted on 10 novembre 2015 | by Pierre BERTRAND | [Edit Post](#)



Activité voile à l'école (plan d'eau de Plobsheim)

Pour les enfants et adolescents de 6 à 17 ans, il est recommandé de pratiquer au moins 60 minutes par jour d'activité physique d'intensité modérée à élevée.

ACTUALITÉS

Six clips vidéo "sport à l'école" présentant la voile, le ski nordique, l'escalade, le canoë kayak, l'équitation et le vélo peuvent être visionnés sur ce site à l'adresse suivante : http://cpd67.site.ac-strasbourg.fr/eps67/?page_id=973

PORTAIL C.P.D. 67

[Page d'accueil du site des C.P.D. 67](#)

ARTICLES RÉCENTS

[o Bientôt les vacances](#)